

# GESTION DE L'AMIANTE DANS LES BÂTIMENTS

## CARACTÉRISATION DES MATÉRIAUX

**Une bonne gestion des matériaux contenant de l'amiante (MCA) commence par la caractérisation complète des bâtiments et de leurs composants mécaniques.**

Nos caractérisations comprennent l'échantillonnage et l'analyse des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, ainsi que l'identification de ceux en contenant selon leur localisation, leur accessibilité, leur état et leur friabilité. Toute l'information est ensuite colligée dans un registre Excel ou dans une base de données informatique (HMIS), selon l'option choisie.

## PROGRAMME DE GESTION DE L'AMIANTE (PGA)

La caractérisation des matériaux est l'étape initiale pour l'établissement d'un programme de gestion de l'amiante. Le PGA inclut les recommandations sur les actions à mener dans un bâtiment dans le cadre de son fonctionnement, de son entretien et de sa rénovation. Il vous indique également qui devrait être formé à l'interne de façon à ce que vous puissiez gérer adéquatement une partie des interventions.

Le PGA vous aide enfin à déterminer quelle solution est la plus rentable à court et long termes entre l'enlèvement, le confinement et l'encapsulation des matériaux.



## SERVICES-CONSEILS POUR LES APPELS D'OFFRES ET LES TRAVAUX

Si vous décidez d'effectuer des travaux sur ou près de matériaux contenant de l'amiante, nous pouvons rédiger les sections de devis nécessaires aux appels d'offres et à l'exécution de ces travaux en plus d'assurer la surveillance et l'échantillonnage de l'air sur le chantier.

# GESTION DE L'AMIANTE DANS LES BÂTIMENTS

## NOS SERVICES

- › Caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante
- › Analyse des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante prélevés en vrac
- › Système d'inventaire des matières dangereuses en ligne (HMIS)
- › Rédaction de rapports de caractérisation avec recommandations
- › Élaboration de programmes de gestion de l'amiante
- › Formation sur mesure des travailleurs et des professionnels
- › Rédaction de devis portant sur les travaux de désamiantage
- › Surveillance quotidienne des travaux de désamiantage
- › Prélèvement et analyse des échantillons d'air requis par la législation

Nos interventions sont soutenues par une équipe d'hygiénistes, d'ingénieurs et de techniciens qualifiés et expérimentés, ainsi que par des laboratoires indépendants possédant tous les agréments requis.

## LÉGISLATION

La législation québécoise prévoit l'identification des matériaux contenant de l'amiante et l'établissement de procédures de travail sécuritaires avant tous travaux susceptibles d'émettre de la poussière d'amiante.

Dans l'optique d'assurer la santé et l'intégrité physique des travailleurs qui effectuent des travaux pouvant émettre de la poussière d'amiante, de nouvelles normes de sécurité relatives à la gestion de l'amiante sont en vigueur depuis 2013, dont voici les principales :

- › L'employeur doit établir un registre qui identifie les flocages et les calorifuges contenant de l'amiante dans les bâtiments construits respectivement avant le 15 février 1990 et le 20 mai 1999.
- › Tous les autres matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante doivent être vérifiés avant qu'un travail susceptible d'émettre de la poussière d'amiante ne soit entrepris, et cette information doit être incluse dans le registre.
- › Une mise à jour de l'évaluation initiale doit être effectuée tous les deux ans pour les flocages et les calorifuges contenant de l'amiante.
- › Les matériaux endommagés contenant de l'amiante doivent être réparés.
- › L'employeur doit tenir le registre à jour, il doit le conserver tant que le bâtiment est sous son autorité et doit le mettre à la disposition des travailleurs et de leurs représentants œuvrant dans l'établissement.



La FORCE en GÉNIE-CONSEIL

**MONTREAL** 514-251-1313

**TROIS-RIVIERES** 819-841-3444

**QUEBEC** 418-681-1999

**JONQUIERE** 418-548-6705

**RIMOUSKI** 418-724-4212

[info@gesfor.com](mailto:info@gesfor.com)

[www.gesfor.com](http://www.gesfor.com)